

Durant la période de confinement, nous vous accueillons uniquement sur rendez-vous

Comment nous contacter ?



Par messagerie :
t035035@dgfip.finances.gouv.fr



Par téléphone du lundi au vendredi :
02 99 55 20 42



En prenant rendez-vous :
par téléphone

Si vous contestez votre facture locale, vous devez vous adresser au service mentionné sur ce document.

Nos horaires de réception

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h	
Mardi	8h30 - 12h	
Mercredi	8h30 - 12h	
Jeudi	8h30 - 12h	
Vendredi	8h30 - 12h	

Pour payer en espèces (maximum 300 €), rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo :

